ES PUBLIQUES

d'affaires soussigné à Bulle, conseil de régie de la commune d'Enney, exposera en vente par ises publiques à l'auberge à ENNEY, *lundi 22 février* dès 2 heures après-midi, aux qui seront lues avant la mise, désigné au cadastre de la l'Enney sous l'art. 617, con- une maison avec grange et

18 janvier 1886.

Louis FASEL, agent d'affaires.

aine à louer.

8 février prochain, dès 2 'après-midi, à l'auberge de HARMEY, il sera exposé en ur le terme de trois années, er en 1886, le joli domaine *ettaz*, de la contenance de 94 ares (environ 11 poses) elle grange, écuries et remi- partie de la maison d'habi- s jardins.

conditions s'adresser au *VRE à Bulle.* [29

ine à vendre.

deux domaines situés à e la ville de Bulle, l'un de ce de 12 hectares 16 ares) et l'autre de 2 hectares ½ poses).

s conditions de payement. au *notaire FAVRE, à* [30

aux dames.

use de fin de saison

QUIDATION des aussures d'hiver.

TRENQUE.

nts hypothécaires

et au 5 %, suivant garan- resser au

Notaire Favre, Bulle.

AGASIN DE FER

& Cie à Fribourg

d assortiment de :

ux et **potagers** en fonte, **s, buanderie, arti- énage,** etc., etc.

en fer étiré et en conduites d'eau et pièces de [1786

aille, système anglais.

et **coke** pour chauffage. de 1er choix, prix modéré.

de lin Burgdorf

çon de lin, chanvre et d'é- age soigné, prompte livrai- érés. — Tissage du fil sur ciale.

M. **Eugène Wæber,** à (M 2150 Y) [1656

ACAO SOLUBLE

uchard

LLENTE QUALITÉ. ATION INSTANTANÉE.

evasses

rûlures, engelures ou- tres, feux du visage, ies sont rapidement cica- véritable **Gelée siccative a marque des deux pal- acon 1 fr. — par poste** *rmacie du Haut à Morat rmacies.* (O Fr. 473) [1697

nprimerie Lenz & Filser.

CINQUIÈME ANNÉE. **N° 6.** **En avant la Grue!** SAMEDI, 6 Février 1886.

LA GRUYÈRE

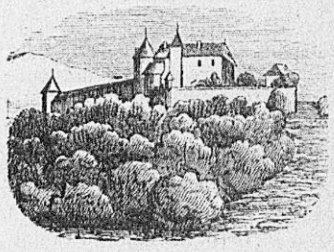

JOURNAL INDÉPENDANT, POLITIQUE ET AGRICOLE

Paraissant tous les Samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT:
Pour la Suisse: 1 an, Fr. 3 50
» » 6 mois, » 2 —
Pour l'Etranger le port en sus.

Prix du numéro : 10 cent.

On s'abonne à tous les bureaux de poste.

BUREAU DU JOURNAL: **Grand'Rue N° 295, BULLE**

Prix des annonces et réclames:
Annonces : Pour le canton, 10 cent.; pour la Suisse, 15 cent. la ligne ou son espace.
Réclames: 50 cent. la ligne.

Lettres et argents franc de port.

BULLE, le 5 Février 1886

Le fléau du cautionnement.

IV

La *Liberté*, elle aussi, voit le mal dont est atteinte notre agriculture dans l'organisation vicieuse du crédit, dans le taux exagéré des prêts de banque.

« Puisque c'est la terre qui nous nourrit, dit-elle dans son numéro du 29 janvier dernier, tous nos efforts doivent tendre à la rendre féconde. Puisque l'industrie agricole prime toutes les autres, nous devons organiser nos institutions en vue des besoins et des progrès de l'agriculture, sans préjudice des institutions que réclament spécialement les industries secondaires et le négoce. Quant au crédit, celui pour lequel nous devons réserver notre prédilection, c'est le crédit agricole. En parlant ainsi, nous n'avons pas la prétention de dire du neuf, chacun l'a entendu des mille et mille fois, c'est une phrase qui court les rues : il faut diriger les capitaux vers l'agriculture, mais nous ajouterons : il faut les diriger *le plus directement et avec le taux le plus bas possible.* C'est là l'essentiel! »

C'est parler d'or. Et si le journal du N° 13 ne faisait jamais de plus mauvaise politique, nous serions tous d'accord avec lui.

Il faut organiser le crédit agricole, diriger les capitaux vers l'agriculture. Puisque c'est l'agriculture qui nourrit les nations, elle a droit à toute la sollicitude des gouvernements, à leur prédilection.

Mais comment faire refluer dans le pays les capitaux que les banques y ont drainé! Voilà la difficulté. Baisser le taux de l'intérêt? Ce serait un moyen sans doute, auquel on ne peut toutefois songer sans reviser la loi fédérale qui en fixe le chiffre au cinq pour cent l'an. L'Etat pourrait peut-être se faire prêteur au taux le plus bas? Mais cela sentirait trop le socialisme autoritaire et présenterait des dangers sans nombre.

Nous persistons, quant à nous, à croire qu'une réforme du cautionnement aboutirait plus sûrement encore au résultat désiré.

Que l'on revise la loi et que l'on dise par exemple :

« Le cautionnement ne donne pas d'action en justice, ou ne peut sortir d'effets qu'avec certaines restrictions sévères. »

Et vous verrez immédiatement les banques de prêt restreindre des trois quarts au moins le chiffre de leurs affaires, parce qu'elles ne trouveront pas des garanties suffisantes dans leurs emprunteurs sans cautions. Leurs capitaux chômeront; elles ne payeront plus d'intérêt pour les dépôts; les gros dividendes diminueront. En un mot, l'argent retournera d'où il était venu, c'est-à-dire dans le pays. Car c'est grâce au cautionnement surtout que se font le plus grand nombre des opérations de nos banques.

On pourrait dire encore :

« Le cautionnement, le gage ou l'hypothèque ne peuvent être donnés valablement que pour la garantie d'une créance à terme et ne stipulant pas un intérêt supérieur au 3 ½ ou au 4 pour cent. »

Et qu'y aurait-il là de surprenant? N'avons-nous pas vu, il y a quelque quarante ans à peine, les capitalistes et les caisses publiques des cantons de Berne et de Vaud, offrir par l'entremise de nos notaires, de l'argent à qui on voulait sur hypothèque, au taux du 3, 3 ½ et 4 pour cent? Encore, le titre de la créance stipulait-il même qu'elle n'était remboursable qu'au gré de l'emprunteur et dans des éventualités qu'il était en son pouvoir d'écarter ou d'éviter. Où sont maintenant ces bonnes anciennes lettres de rente qu'on se transmettait de génération à génération? Tout cela est remboursé et est allé remplir les caisses des établissements de crédit, parce que le placement y est plus avantageux, y rapporte de plus gros intérêts.

Et qui est-ce qui, après tout, supporte cette différence d'intérêt? C'est l'ancien débiteur de la lettre de rente, l'agriculteur, qui payait la rente au 3 ou au 4 pour cent et qui maintenant paye 7 à 8 pour cent à la banque sans compter le temps perdu et l'argent dépensé avec les cautions tous les 3 à 6 mois pour les renouvellements.

Si c'est grâce au cautionnement que les banques ont pu s'organiser et accaparer tout l'argent qui précédemment était prêté à l'agriculture directement; en d'autres termes, si c'est le cautionnement qui a fait fuir l'argent des campagnes, il faut ou le supprimer ou le règlementer sévèrement, *cela afin de diriger à nouveau les capitaux vers l'agriculture, et cela le plus directement et avec le taux le plus bas possible*, comme la *Liberté* l'a si bien dit.

Nous avons indiqué un autre moyen de parer un peu à la peste du cautionnement.

Il consisterait à classer les dettes d'un failli en deux catégories : les *dettes personnelles ou directes* et les *dettes indirectes ou provenant de cautionnements.*

Un projet de loi fédérale sur la faillite a été préparé par le Conseil fédéral et va être prochainement discuté par les Chambres. Rien ne serait plus aisé que d'y introduire la classification dont nous venons de parler.

On comprend aisément l'importance de cette innovation qui rendra le prêteur plus prudent et qui diminuera par le fait considérablement les cautionnements, sans compter que ce serait beaucoup plus équitable que le système en vigueur aujourd'hui.

Ce serait peut-être le cas de s'entendre avec les différents comités des sociétés d'économie publique ou d'agriculture qui se sont occupés des moyens de porter un remède à la détresse de l'agriculture.

L. M.

CONFÉDÉRATION

Amélioration de la race bovine. — Le budget fédéral 1886 renferme un crédit de 100,000 francs

---

FEUILLETON DE LA *GRUYÈRE* 1

APRÈS LE CRIME

C'était à l'extrémité du village, une fenêtre s'ouvrit brusquement, et un homme y parut, les traits livides, l'œil hagard, la lèvre agitée d'un frisson convulsif; sa main était armée d'un couteau d'où le sang tombait goutte à goutte. Il jeta un regard sur la campagne silencieuse, puis il sauta à terre et se mit à courir à travers champs.

Au bout d'un quart d'heure, il s'arrêta, brisé, hors d'haleine, sur la lisière d'un bois, à vingt pas d'un grand chemin; il chercha l'endroit le plus touffu, le plus impénétrable, s'y glissa sans s'inquiéter des ronces qui le déchiraient, puis il se mit à fouiller la terre avec son couteau. Quand il eut fait un trou d'un pied de profondeur, il y plaça l'arme sanglante, le combla ensuite avec la terre qu'il avait enlevée, le recouvrait de gazon qu'il piétina fortement; après quoi, il s'assit dans l'herbe humide.

Il écouta et parut effrayé du silence qui planait sur la campagne.

C'était l'heure où les ténèbres sont remplacées par cette teinte grise et uniforme qui n'est ni le jour ni la nuit, et à travers laquelle les objets flottent comme des ombres.

Il lui semblait qu'il était seul dans cette immensité funèbre, au milieu de cette nature muette et terne.

Tout à coup un bruit le fit tressaillir : c'était l'essieu d'une charrette qui criait sur la route, à une lieue de là peut-être; mais dans le silence ce son bizarre et discordant se percevait avec une singulière netteté.

Puis la nature s'éveilla peu à peu. L'alouette s'élança du sol vers le ciel bleu en faisant entendre ces notes à la fois effarées et charmantes où déborde tant de vie et de bonheur, une tribu ailée se mit à chanter et à palpiter dans les feuilles ruisselantes de rosée; de toutes parts enfin, depuis la mousse, où rôde l'insecte d'or, jusqu'à la plus haute branche du chêne, où l'oiseau frisonne voluptueusement dans l'éther, s'éleva ce concert matinal et harmonieux dans sa confusion; si puissant dans son délire, qui jaillit aux premiers rayons partis de l'orient et qu'on pourrait appeler l'hymne aux soleil.

La nature s'épanouissait radieuse et virginale; tout était grâce, fraîcheur, étincellement dans la forêt, où flottait une brume bleuâtre; tout était calme et recueillement dans la plaine, dont les grandes lignes ondulaient à l'infini, dont les tons gris s'illuminaient sous les scintillements du ciel bleu.

Le meutrier se leva; ses membres tremblaient et ses dents claquaient l'une contre l'autre.

Il jeta autour de lui des regards craintifs, puis il écarta les branches avec précaution, s'arrêtant, tressaillant, retournant brusquement la tête au moindre bruit, puis enfin il sortit de l'épais massif au milieu duquel il venait d'enfouir son couteau.

Il s'enfonça plus avant dans la forêt, cherchant toujours les endroits les plus sombres, évitant les clairières et les sentiers, faisant des haltes fréquentes pour écouter ou pour sonder de l'œil le bois avant de s'y engager.

Il marcha ainsi tout le jour, sans s'apercevoir de la fatigue, tant était grande l'angoisse qui le dominait.

Il s'arrêta à l'entrée d'une futaie de hêtres dont les troncs imposants s'élançaient, blancs et lisses, comme des milliers de colonnes aux chapitaux de feuillage. Un jour calme, un silence harmonieux ajoutaient encore à l'impression de grandeur et de recueillement qui se dégageait de cette belle nature. Quelque chose d'animé semblait palpiter dans l'ombre lumineuse que tamisait le feuillage immobile et sombre; c'était comme une âme qui planait dans ces demi-ténèbres et y murmurait de mystérieuses syllabes.

Le fugitif se sentit mal à l'aise, et, rampant comme un reptile, il alla se tapir sous un fouillis de ronces dont l'épaisseur le cachait complètement.

Quand il se vit en sûreté, il porta sa main à sa tête d'abord, puis à sa poitrine, et il murmura : J'ai faim.

Le son de sa voix le fit frissonner : c'était la première fois qu'il l'entendait depuis le meurtre, et elle résonnait à son oreille comme un glas et comme une menace; il resta quelques instants immobile et retenant son souffle comme s'il eût craint d'avoir été entendu.

Quand il eut recouvré un peu de calme, il se mit à fouiller ses poches l'une après l'autre, elles contenaient quelques sous.

— C'est assez, dit-il à voix basse : dans six heures, j'aurai passé la frontière; alors je pourrai me montrer, travailler, je serai sauvé.

Au bout d'une heure, il sentit que le froid engourdissait ses membres, car avec la nuit, la rosé tombait, et pour tout vêtement il avait une blouse et un pantalon de toile; il se leva, sortit avec précaution de son buisson de ronces et reprit sa marche.

pour l'amélioration de la race bovine en Suisse. Or, le département fédéral de l'agriculture a décidé de prélever sur ce crédit une somme de 80,000 francs qui sera répartie entre les gouvernements cantonaux pour être affectée à l'augmentation des primes délivrées pour taureaux et taurillons dans les concours agricoles. La répartition de cette subvention, basée sur le nombre des taureaux reproducteurs existant dans les différents cantons lors du recensement du bétail de 1876, attribue au canton de Vaud, comme à celui du Valais, 6,528 fr. et pour notre canton le subside fédéral est de 6,776 fr.

Militaire. — M. le lieutenant-colonel Hungerbuhler et son adjudant M. le lieutenant Weber, sont de retour à St-Gall de leur voyage sur le théatre de la guerre serbo-bulgare; ils ont reçu le meilleur accueil du roi des Serbes comme du prince Alexandre de Bulgarie.

A l'occasion des manœuvres de troupes de cette année, les bataillons de la Ire, IIe, IVe et VIIIe division recevront les nouveaux drapeaux pour être remis solennellement aux troupes; après cette cérémonie, les drapeaux seront rendus immédiatement aux arsenaux et les bataillons reprendront leurs anciens, comme drapeaux d'exercice.

L'indemnité pour rations de chevaux aux officiers en service permanent est fixée pour 1886 à fr. 1 80.

Tir fédéral. — Une dépêche de Zoug annonce qu'une grande assemblée populaire a décidé dimanche à l'unanimité de demander pour Zoug le prochain tir fédéral.

Zurich. — A Aussersihl, près Zurich, un aubergiste nommé Maurer s'est tué en s'ouvrant les veines avec un rasoir. Il a presque coupé la main de sa femme qui voulait le retenir.

Berne. — Le village de Brienz, qui compte près de 800 habitants, ne possède plus une seule auberge. Il en existait trois, qui toutes ont été fermées depuis le nouvel an.

— Le scrutin de ballottage pour la nomination de quatre membres du Conseil communal de Berne a été une nouvelle victoire pour les radicaux. Leurs candidats, MM. Nyffeler, Schrag, typographe, de May et Wittenbach ont été élus.

— On annonce la mort de M. le conseiller national Bützberger, à Langenthal, auditeur en chef de l'armée fédérale. C'était un juriste de grand mérite et un des hommes les plus écoutés de l'assemblée fédérale.

— Le pauvre ours qui avait été condamné à mort par les autorités de la ville de Berne a été exécuté. Sa chair a été servie dans un banquet de la Société économique de Berne.

Lucerne. — Un homme décidé à en finir avec la vie s'était placé sur la voie du chemin de fer, près de la station de Sempach, quelques minutes avant le passage d'un train. Le corps de ce malheureux a été littéralement coupé en deux par la locomotive.

— La faillite inattendue de la maison Fritz Buhler et Cie (société en nom collectif qui s'occupait en grand du commerce de fromages) cause une grande sensation soit dans la ville de Lucerne, soit dans les campagnes: le chiffre de ses affaires était très considérable, car durant ses dernières années elle avait opéré des achats de lait et de fromage pour 1,500,000 francs. Le déficit est d'environ 170,000 francs, et la maison offre de payer aux créanciers le 35 % pour obtenir un accommodement.

Saint-Gall. — A l'occasion de la mort du savant naturaliste Frédéric de Tschudy que nous avons annoncée dans notre dernier numéro, les journaux glaronnais ont publié quelques données intéressantes sur la famille du défunt, une des plus anciennes de la Suisse.

La généalogie des Tschudy de Glaris remonte au Xe siècle; dans vingt ans, elle comptera mille ans d'existence.

Le 31 mai 906, le roi Louis III octroya des lettres de noblesse à Jean Tschudy en lui donnant le fief de Glaris, lequel resta dans la famille jusqu'en 1253.

Un chevalier Tschudy fut tué en 1242 en Palestine. En 1298, un Tschudy occupait le siège épiscopal de Coire.

Le chevalier Jost Tschudy conduisait les Glaronnais à la bataille de Saint-Jacques sur la Sihl dans la guerre de Zurich; il fut landamman de Glaris de 1419 à 1452.

Le fils du chevalier Jost, Jean, combattit à Morat et y fut armé chevalier; il se distingua dans la guerre de Mulhouse.

Le fils de Jean, Louis, commandait les Glaronnais dans la guerre de Souabe et les conduisit à la victoire au Schwaderloch.

Le fils de Louis, portant le même nom, commandait à Novare et à Marignan; il fut aide-de-camp du duc Maximilien de Milan, alla en Palestine en 1519 et entra comme capitaine aux gardes de François Ier avec lequel il fut fait prisonnier à Pavie.

Voilà une belle série de vaillants hommes de guerre. Dès lors, la famille Tschudy a fourni encore un grand nombre d'officiers, de magistrats et d'écrivains, parmi lesquels le célèbre historien Gil Tschudy.

— A Stein, dans le Haut-Toggenburg, un tonnelier surpris probablement par un accès d'aliénation mentale, a coupé la gorge de ses deux filles âgées de 14 et 24 ans, puis il s'est entaillé le cou. Pendant ce drame, sa femme préparait le souper de la famille.

— Pour la prochaine fête fédérale de chant à St-Gall, on appliquera pour l'appréciation des prestations des sociétés concurrentes un règlement qui pose les principes suivants:

1° Les sociétés ne seront pas classées par un rang d'ordre, mais réparties en cinq catégories: la Ire, résultat excellent, avec couronne de laurier; la IIe, bon; la IIIe, assez bon; la IVe, suffisant, et la Ve, insuffisant.

2° Dans chaque catégorie, il sera formé des groupes de six à huit sociétés, qui doivent réunir les prestations à peu près équivalentes d'après le nombre des points obtenu; dans les catégories peu nombreuses, le jury du concours pourra se dispenser d'introduire des divisions.

3° Les sociétés primées doivent être annoncées, dans chaque catégorie, par ordre alphabétique.

4° Le nombre des points obtenus par chaque société sera consigné dans le rapport du jury qui sera imprimé après la fête.

5° Les coupes offertes seront réparties entre les groupes.

Grisons. — Le manque de fourrage se fait gravement sentir dans ce canton. En plusieurs localités des environs d'Ilanz, le bétail ne reçoit qu'un repas par jour. Si l'on en croit la *Gassetta Romancha*, les vaches amenées à la foire d'Ilanz présentaient le plus triste aspect; il en aurait même péri deux à la Foppa. Même misère à Dissentis. Là, une partie des éleveurs ont vendu leur bétail à vil prix; d'autres lui donnent juste de quoi l'empêcher de périr; d'autres enfin l'ont fait hiverner au dehors à des prix excessifs.

Thurgovie. — L'inspection des fromageries a eu lieu par ordre de l'autorité; des primes s'élevant à 375 fr. ont été délivrées. On a constaté à cette occasion que l'emploi des engrais artificiels, et surtout celui des fourrages artificiels, nuisent à la qualité du lait, partant à la qualité des fromages, quand il y avait excès. Le bon lait est produit spécialement par les foins du pays.

Vaud. — Il y avait sur le champ de foire à Moudon 200 vaches, 25 paires de bœufs, 10 chevaux et environ 800 porcs. Malgré le mauvais temps, il y avait une grande affluence de marchands étrangers qui ont acheté beaucoup de bétail pour la boucherie.

— Dans la nuit du 30 au 31 janvier, une scierie est devenue la proie des flammes à Château-d'Œx. On a de forts soupçons de malveillance.

— Le candidat des conservateurs, M. le notaire Favrod-Coune, à Château-d'Oex, a été élu député au grand conseil dimanche passé, dans une votation partielle assez peu fréquentée.

Neuchâtel. — M. Ch.-F. Petitpierre, ancien banquier, actuellement en faillite, a été arrêté avant-hier dans la soirée, à la suite de la première séance de liquidation de sa masse.

CANTON DE FRIBOURG

Romont, comme ville hospitalière, a sa réputation acquise depuis longtemps. Aussi les sociétés de chant de Fribourg et Bulle qui s'étaient données rendez-vous dimanche dans la vieille citée, ont été reçues avec la plus franche cordialité par la *Chorale romontoise.*

Le banquet fort bien servi à l'hôtel du Cerf a été très animé. M. le Dr Weissenbach a souhaité la bienvenue en fort bonnes termes. M. Brunisholz, président de la *Chorale* de Bulle, a répondu par un discours plein d'esprit et de tact; il a porté son toast à la reconstitution de la société cantonale de chant. M. Meyer, président de la société de Fribourg, a prononcé aussi une allocution très applaudie.

Après dîner, réunion familière dans la grande salle du café Bays. Ici l'entrain redouble, les membres des trois sociétés ont déjà fait connaissance.

La scène réservée aux chanteurs est constamment occupée. Les chœurs d'ensemble, les morceaux chantés par les sociétés séparément, sont entrecoupés de solos et de productions comiques qui révèlent du goût et du talent.

Nous ne dirons rien des chœurs chantés par les sociétés de Fribourg et de Bulle, Fribourg a sa réputation faite, Bulle a fait ses preuves aussi; mais la *Chorale romontoise* nous a réellement surpris. Cette jeune société dispose de très bons éléments; elle donne fort bien des chants qui ne manquent pas de difficultés. Nos félicitations et nos encouragements.

Il nous est impossible de rendre compte, par le menu, des produtions individuelles. Signalons les solos de M. A. R. de Romont; l'ampleur de sa voix le dispute à la justesse et à la fraîcheur. M. R. de la *Chorale* de Bulle nous a montré qu'il possède un réel talent pour les productions comiques. Plusieurs jeunes gens de Fribourg ont fort bien donné un certain nombre de scènes humoristiques.

Il ne s'arrêta qu'aux premières lueurs du jour. Il venait d'atteindre la limite de la forêt, il lui fallait maintenant s'engager dans la campagne, marcher en pleine lumière, et, frappé de terreur à cette pensée, il n'osait plus faire un pas en avant.

Tandis qu'il se tenait caché dans un taillis, des pas de chevaux se firent entendre.

Il pâlit.

— Les gendarmes! balbutia-t-il en se couchant à terre.

C'était un cultivateur qui se rendait aux champs avec deux chevaux attelés à une charrue; il sifflait un air du pays, tout en effilant la mèche de son fouet.

— Jacques! lui cria une voix.

— Tiens! c'est vous, Françoise? Comme vous v'la du matin, aujourd'hui.

— Dame! je vas laver ce paquet de linge à la fontaine, c'est pas tout près.

— Je vas à deux pas de là, mettez donc ça sur une de mes bêtes.

— C'est pas de refus tout de même. Ah ça! la femme et les petits, comment que ça va, tout ça?

— Je suis le plus malade de la famille, dit Jacques avec un gros rire; tout va bien, le travail, la joie et la santé.

Et il essaya la mèche de son fouet, dont le claquement sonore se répéta d'échos en échos.

Le meutrier le suivit longtemps des yeux, puis un profond soupir s'échappa de sa poitrine, et son regard se porta sur la campagne qui s'étendait devant lui.

— Allons, murmura-t-il, il faut marcher; il y a vingt-quatre heures que j'ai.... Tout est découvert, on me cherche: une heure de retard peut me perdre.

Et, prenant résolument son parti, il sortit de la forêt.

Au bout de dix minutes, il vit poindre un clocher. Alors il ralentit le pas, en proie à mille sentiments contraires, attiré vers le village par la faim qui lui donnait le vertige, arrêté par la peur qui lui conseillait de fuir les habitations.

Cependant, après un long combat, pendant lequel il avait toujours avancé, en se glissant derrière les masures et les bouquets d'arbres, il allait pénétrer dans le village, quand il vit quelque chose briller à deux cents pas de là.

C'était la plaque de cuivre et la poignée du sabre du garde champêtre.

Il a peut-être mon signalement, murmura-t-il en frisonnant.

Et reculant brusquement, il courut se jeter dans un petit bois qui s'étendait sur sa gauche.

Il s'y enfonça à grand pas, oubliant la faim, ne songeant plus qu'à fuir le village et le garde champêtre.

Mais il eut bientôt gagné la limite du bois, qui n'avait que quelques arpents. Au délà recommençait la plaine.

En passant sa tête à travers les branches pour reconnaître le pays, il aperçut un homme qui déjeunait, assis sur l'herbe. C'était Jacques, le laboureur.

Rien de plus gracieux que le petit coin dont il avait fait sa salle à manger. C'était une espèce du ravin effondré, rocailleux, traversé par deux profondes ornières; mais dont les gerçures et les aspérités, tapissées d'herbe et de mousse, étaient bordées de plantes grimpantes aux feuilles vertes, jaunes ou pourpres, suivant les caprices de ce puissant coloriste qu'on appelle l'automne.

Les ornières étaient pleines d'une eau limpide au fond de laquelle brillaient des petits cailloux blancs, polis et transparents comme de l'onyx. Enfin, ce joli nid était délicieusement ombragé par un bouquet de bouleaux aux troncs rugueux et argenté, au feuillage mince et tremblant.

Au delà de cette oasis se déroulaient les champs labourés, sur lequels la trame blanche et serrée des fils de la Vierge flottait et scintillait comme un immense filet d'argent.

Le déjeuner de Jacques se composait d'une miche de pain bis et d'un morceau de fromage, le tout largement arrosé d'un cidre clairet qu'il buvait sans verre d'un cruchon de grès tenu au frais dans l'eau glacée de l'ornière.

Les dents blanches du robuste paysan s'enfonçaient dans le pain bis avec un appétit qui eût donné envie à un financier de partager son frugal repas, et il ne s'interrompait, de loin en loin, que pour jeter un mot d'amitié à ses deux bêtes, qui, à quelques pas de lui, mangeaient fraternellement à la même botte de foin.

— Il est heureux, celui-là, murmura le meurtrier.

Puis, il ajouta, mais au fond de sa conscience:

— Oui, le travail! l'amour de la famille!... la paix et le bonheur sont là...

Il fut tenté d'aborder Jacques et de lui demander un peu de pain; mais un coup d'œil jeté sur ses habits en lambeaux l'empêcha de se montrer, et il lui semblait que ses traits portaient l'empreinte de son crime et devaient le dénoncer à tous les regards.

Un bruit de pas lui fit tourner la tête, et à travers les branches il vit passer un vieillard couvert de haillons. Il marchait courbé, un bâton à la main et un sac de toile pendu au côté par une ficelle.

C'était un mendiant.

(A suivre.)

M. le docteur Cuony doit à la constitution de la société cantonale, il dit qu'elle n'a jamais cessé d'exister, mais qu'on l'a laissé dormir; il a la conviction qu'elle rentrera en activité dans un avenir prochain.

En somme, la journée a été excellente; nous avons la conviction qu'elle sera féconde en bons résultats.

On nous annonce la mort de M. Jules Beguin, citoyen vaudois, qui pendant de nombreuses années a habité le district de la Singine, et s'est rendu célèbre par les nombreux procès qu'il a soutenu dans notre canton.

Séance du Conseil d'Etat du 29 janvier 1886.

On nomme vétérinaire de cantonnement:

1° *District de la Sarine.* — 1er cantonnement, M. Bæriswyl, Benjamin, Fribourg, tit.; 2me cantonnement, M. Tanner, Pierre, à Praroman, tit.

2° *District de la Singine.* — 1er cantonnement, M. Bertschy, J.-J., à la Frohmatte, tit.; 2me cantonnement, M. Strebel, Martin, à Fribourg, tit.

3° *District de la Gruyère.* — 1er cantonnement, M. Strebel, Adolphe, à La-Tour, tit.; 2me cantonnement, M. Pasquier. Pierre, à Bulle. tit.; 3me cantonnement M. Joseph Ruffieux, à La-Roche, tit.

4° *District de la Veveyse.* — M. Jungo, Hubert, à Châtel-St-Denis, provisoire jusqu'ici.

5° *District de la Glâne.* — M. Butty, Louis-François-Félix, à Romont, tit.

6° *District de la Broye.* — 1er cantonnement, M. Verdon, Antoine, à St-Aubin; 2me cantonnement, M. Fivaz, Joseph, à Estavayer, tit.

7° *District du Lac.* — M. Volmar, Edouard, à Meyriez, tit.

M. le docteur Julien Esseiva, à Fribourg, est confirmé dans ses fonctions d'officier de santé des pénitenciers et de la prison centrale.

Une patente de dentiste est accordée à M. Zéno Hæffliger, à Lucerne.

Selon une statistique que nous avons tout lieu de croire bien au-dessous de la réalité, le nombre des personnes qui s'adonnent dans notre canton au tressage de la paille s'élève à 7300. La Gruyère entre dans ce chiffre pour 3684; la Sarine pour 1308; la Singine pour 1230; la Glâne pour 553 et la Veveyse pour 525.

Sorens est la localité du canton où se trouve le plus grand nombre de tresseurs et de tresseuses, soit 380. Viennent ensuite: Charmey, 300; Gruyères, 265; Dirlaret, 264; La Roche, 217; Vuisternens-en-Ogoz, 213; Planfayon, 200; St-Sylvestre, 182; Vuadens, 182; Marsens et Cerniat, 170; Bulle et Gumefens, 150, etc.

La Société fribourgeoise d'horticulture aura son assemblée générale le mercredi 10 février, à 2 heures du soir, à l'auberge des Maçons, à Fribourg.

Ordre du jour:

1° Rapport sur la marche de la société pendant l'année 1885;
2° Comptes du trésorier;
3° Budget pour l'année courante;
4° Renouvellement du comité;
5° Réception de nouveaux membres;
6° Propositions individuelles.

Les personnes qui désirent faire partie de la société sont priées de s'adresser à un membre du comité avant l'assemblée.

Dimanche dernier, la Fédération des sociétés d'horticulture de la Suisse romande a eu à Lausanne sa réunion générale des délégués. Plusieurs questions d'actualité pour l'horticulture y ont été traitées; la répartition du subside fédéral s'est faite avec une entente parfaite entre les cinq sociétés qui la composent. Grâce à ce subside, chaque société pourra étendre son champ d'activité. La Société fribourgeoise d'horticulture était représentée à cette assemblée par trois délégués: MM. de Lenzbourg, Jos. von der Weid et Blanc-Dupont.

A la foire de Rue, le 27 janvier dernier, il y a eu des marchands en grand nombre. Ils ont fait leurs achats d'une manière très active, avec des prix en hausse sur les transactions des marchés précédents. La gare de Vauderens a expédié douze wagons de bétail et un nombre égal au moins a dû partir de la gare d'Ecublens. Nouvelle preuve que nos agriculteurs ne doivent point perdre courage, mais compter au contraire sur une prompte amélioration dans la vente de leurs produits.

GRUYÈRE

Nous avons le plaisir d'annoncer que Mme Pittet-Vienny a légué par testament 200 fr. à l'hospice de district.

ÉTRANGER

M. Gladstone est parvenu à composer son ministère dont le personnel a été approuvé par la reine.

On attribue toujours de plus en plus à l'éminent chef du parti libéral anglais le projet d'octroyer à l'Irlande une certaine autonomie administrative qui toutefois ne porterait pas atteinte à l'unité britannique. De cette façon le parti libéral se gagnerait l'alliance des députés irlandais autonomistes qui sont au nombre de 96. Il était même question un moment de faire entrer M. Parnell, le chef des Irlandais, dans le ministère.

En France, on en est encore à discuter la proposition Rochefort concernant l'amnistie; mais il paraît que cette motion, après avoir obtenu un vote d'urgence à 3 voix de majorité, est destinée à recevoir un ensevelissement de première classe. Car, parmi les membres du groupe radical qui ont voté l'urgence, la plupart demandent que les délits électoraux soient exclus de l'amnistie et ont déclaré qu'ils la rejetteraient. En présence de cette déclaration, la droite entière a décidé de repousser la proposition d'amnistie ainsi mutilée.

Les membres du comité électoral conservateur monarchiste ont adressé un appel chaleureux aux électeurs des départements dont les élections ont été invalidées et qui sont appelés aux urnes de nouveau dimanche 14 février prochain.

En Orient, l'effervescence se calme. Le sultan a autorisé la réunion de la Roumélie à la Bulgarie en ce sens que le prince Alexandre en sera le chef unique. C'est ce qu'on est convenu d'appeler l'union personnelle. Mais il paraîtrait que l'empereur de Russie, dont la volonté dans ces questions d'Orient a immensément de poids, ne veut entendre parler que de l'union réelle, c'est-à-dire de l'annexion pure et simple de la Roumélie à la Bulgarie. L'empereur de Russie prétend, et avec raison, que l'union personnelle ne peut être qu'un prétexte à nouvelles complications et que la paix ne sera durable que par l'union réelle ou l'annexion pure et simple.

Il faut reconnaître que les idées de l'empereur de Russie se sont donc modifiées depuis quelque temps, vis-à-vis du prince de Bulgarie, qu'on avait blâmé au point de lui retirer son titre honorifique de colonel d'un régiment de hussards.

Un crime horrible qui rappelle celui de Troppmann, vient d'être commis en Belgique, près d'Assche. Une femme Buys, ses deux garçons, sa sœur et le fils de celle-ci, soit 5 personnes, ont été assassinées dans le lit pendant leur sommeil. Elles ont toutes été frappées au même endroit, à la tempe, avec une effrayante précision. L'instrument dont s'est servi le meurtrier est un poids de pendule en fonte.

On soupçonne le mari Buys d'être l'auteur de cet affreux attentat. Il est écroué et l'on a eu beaucoup de peine d'empêcher les violences de la foule exaspérée qui voulait lui faire un mauvais parti.

Le mari Buys, qui était présent dans les appartements où le crime a été commis, raconte qu'il a vu deux hommes entrer chez lui cette nuit, qu'ils l'ont menacé de mort s'il appelait au secours, que ces inconnus se sont précipités vers la chambre de sa femme et de ses enfants, qu'il s'est alors évanoui et n'a plus rien vu. Cette version a paru, on le comprend aisément, tout à fait invraisembable.

Nous lisons dans un journal de Saxe que les plantations d'arbres fruitiers le long des rades, qui sont très nombreuses dans ce pays, surtout depuis ces derniers dix ans, donnent à l'Etat de beaux rendements. Ainsi, en 1882, la location de ces arbres a rapporté au fisc 100,000 fr. environ; en 1883, 135,000; en 1884, 120,000. Il faut ajouter à cela encore 10 à 15,000 fr., par an pour le bois de nettoyage et les vieux arbres.

VARIÉTÉ

Le jardin zoologique de Berlin a reçu un très précieux cadeau de Noël, dans la personne d'un chimpanzé femelle, âgé de deux ans. Cet animal provient du cap Palmas, et il se trouvait précédemment en la possession du Dr Nachtigal, décédé l'an dernier. C'est une créature très vive et très gaie qui, à son arrivée à Berlin, portait un joli costume de matelot qui lui donnait l'aspect le plus burlesque. Ce singe a, pour la collection de Berlin, une valeur particulière, parce qu'elle complète la série des espèces simiennes anthropomorphes qu'elle possédait déjà; on trouve donc maintenant dans ce jardin zoologique le gibbon, l'orang, le gorille et le chimpanzé, qui se trouvent rarement réunis, et qui offrent l'occasion de comparaisons extrêmement intéressantes.

Annonces officielles.

BÉNÉFICE D'INVENTAIRE.

Jean-Jacques Kolly, ffeu Pierre, à La Roche. — Inscr. reçues à Bulle jusqu'au 2 mars.

DISCUSSIONS.

1. Succession répudiée de Boniface-Matthieu Collaud, de Saint-Aubin, y décédé. — Inscr. reçues à Estavayer jusqu'au 15 février.
2. Alfred ffeu Jacques Quillet, de et à Jaint-Aubin. — Inscr. reçues à Estavayer jusqu'au 22 février.
3. Alex. Balmat, dit de Montalban, à Semsales. — Inscr. reçues à Châtel-Saint-Denis jusqu'au 8 mars.

Mercuriale du marché de Bulle

le 5 février 1886.

		Fr.	Ct.		Fr.	Ct.
Froment (halle) . .	les 100 kilos	20	—	à	22	—
Avoine » . . .	» 100 »	18	—	à	20	—
Pommes de terre . .	» 20 litres	—	80	à	—	90
Porcs gras (marché) .	le 1/2 kilo	—	47	à	—	49
Beurre	le 1/2 kilo	1	—	à	1	20
Oeufs	la douzaine	1	—	à	1	20
Viande de bœuf . .	le 1/2 kilo	—	60	à	—	—
Viande de mouton .	» » »	—	70	à	—	—
Viande de veau . .	» » »	—	44	à	—	46
Pain blanc	» »	—	36	à	—	—
Fromage gras . . .	» » »	—	48	à	—	52
Fromage maigre . .	» » »	—	25	à	—	35
Fromage blanc (sérac)	» » »	—	14	à	—	16
Vacherin	» » »	—	48	à	—	50

Nos abonnés sont priés de bien vouloir faire honneur aux cartes de remboursement que nous prenons sur eux.

Ceux à qui ce mode de payement ne conviendrait pas voudront bien nous en aviser immédiatement.

Ch. Broillet

Médecin-Chirurgien-Dentiste

A FRIBOURG

sera à BULLE, Hôtel des Alpes, tous les jours de foire et le troisième jeudi de chaque mois. [1695

A louer à Bulle

Un petit appartement avec jardin, rue du Stand;

Une écurie avec grange, et remise spacieuse, rue du Stand;

Un pré de 4 poses d'excellent terrain sur la *Raisse;*

Un grand jardin potager.

S'adresser à M. **Léon GLASSON,** *négociant à BULLE.* [1748

Glasson & Cie, à Bulle

Fers et Quincaillerie.

Tuyaux en fer étiré pour conduites d'eau. Hache-paille, dernier système. **Buanderie économique. Pompes à purin.**

Scies à eau et scies circulaires garanties. **Peaux de caillets vielles. Toiles à fromages. Thermomètres. Pâtes à polir tous les métaux. Jougs,** pour diriger les cornes du jeune bétail. Dépôt de KREBS à Vevey pour **retaillage de limes.** Représentants de la maison FINSLER à Zurich pour **cire et paille de fer** pour parquets. **Houille de forge,** première qualité. [25

1000 FRANCS

à celui qui souffrira de nouveau de **maux de dents** après s'être servi de l'**Eau dentrifrice impériale de GOLDMANN.** [1595

S. GOLDMANN & Cie, Dresden.

Seule véritable, à Fl. 1»25 fr. à *Bulle* chez *Charles Meyer,* négt.

Chez J. MOREL-BADOUX

à Bulle,

Farines diverses, Maïs, Son et Avoine.

Tourteaux de sésame, 1re qualité. [558

Castration des vaches.

Prix pour 1 vache 20 fr.
» » 2 à 3 vaches 15 » la pièce.
» » 4 et plus 10 » » »

S'adresser à **Md. BERTSCHY,** vétérinaire, à **Guin.** [48

On trouve

à la boulangerie Messerli, en face de l'église à Bulle:

Des **farines** 1re, 2e, 3e et 4e qualité, ainsi que **tourteaux de sésame** moulu, **froment concassé** et **son.** Prix réduits.

38] Charles MESSERLI.

A l'imprimerie de la GRUYÈRE:

Calendriers de poche

Cercle des Arts et Métiers.

Dimanche 7 février
à 8 heures précises [65

Grrran.... de
SOIRÉE FAMILIÈRE

AVIS

Les personnes qui ont des réclamations à faire à **François RICHLI**, dit *Brechon*, à BULLE, sont invitées à en remettre la note à son curateur Joseph Genilloud, au Guillaume Tell, dans le terme de huit jours.

Bulle, le 5 février 1886. [57

LICITATION

Lundi 22 février 1886, de 1 à 4 heures du jour, à l'auberge de la *Cantine* à AVRY-DEVANT-PONT, il sera exposé à vendre en mises publiques aux conditions qui seront lues, les immeubles désignés sous les art. 165 c, 166 a, 168 da, 169 ba, 170 d, 181 aag, 181 aah, 169 a, 170 c, 166 l, 165 a, 165 b, 166 c, 167, 170 bb, 168 ac, 169 cb, 169 bb, 170 ba, 170 E, 181 aaf, 181 aai, 166 d, du cadastre de la commune de Pont-en-Ogoz.

Pr MM. Bourguet, Liard et Rey,
61] **A. DAVET**, procureur.

A VENDRE

divers **objets mobiliers**, linge, meubles meublants, ustensiles de cuisine, ainsi que divers outils, un tour, etc., appartenant aux enfants de feu Constant Sudan à EPAGNY. La mise aura lieu à leur domicile *lundi 8 février*, dès 9 heures du matin. [58

A VENDRE

la **maison** appartenant aux enfants de feu Constant Sudan à EPAGNY. La mise aura lieu à l'auberge des *Adoux lundi 15 février* prochain, dès 2 heures après-midi, aux conditions qui seront lues. [59

Domestiques.

Un homme et une femme mariés, d'âge mûr, sans enfants, forts et robustes, porteurs de certificats, désirent se placer ensemble comme maître domestique et servante à la campagne ou pour diriger une exploitation agricole. — Le journal renseignera. [64

A LOUER

Une petite **chambre à coucher**, meublée. — S'adresser au bureau du journal. [66

Appartement à louer

à la TOUR-DE-TRÊME. — Le bureau du journal indiquera. [63

A VENDRE

Deux belles **laies** portantes pour le commencement de mars. — S'adresser à Jean STEINER, fermier, chez Jacob Trachsel, en Planchy près Bulle. [56

Taureau.

Un beau taureau de deux ans, taconné noir, est à la disposition des éleveurs, chez [60
Aug. Reichlen, à La Tour-de-Trême.

Le meilleur remède très efficace reconnu pour enlever promptement, d'une manière sûre, non douloureuse et sans danger

cors aux pieds
cals, durillons, verrues
est selon de nombreuses attestations
l'Acetine
du pharmacien **Wankmiller à Weilheim.**
Prix : la boîte 1»50. — Dépôts : pharmacies : à BULLE, Rieter et Sudan ; ROMONT, Comte. (H 82202) [1754

Mise de bétail.

Madame Mariette veuve PASQUIER exposera en vente en mise publique, devant la ferme de la PART-DIEU, *lundi 8 février* courant, dès 10 heures du matin, sous de favorables conditions : 20 pièces de bétail à cornes, 3 chevaux, 14 brebis, 1 chaudière pour la montagne et une grande quantité d'objets mobiliers, tels que chars, traîneaux, instruments aratoires, harnais pour chevaux et vaches, clochettes, sonnailles, etc.

Bulle, le 5 février 1886. [67

Mises publiques.

Le soussigné, en sa qualité de curateur de RODOLPHE GREMION, ffeu Joseph, dit du Bugnon, à ENNEY, fera vendre en mises publiques à l'auberge communal à Enney le *mardi 16 février* prochain, dès 2 heures après-midi, aux conditions qui seront lues avant la mise, les immeubles et part d'immeubles que le prénommé Gremion possède à Enney et qui sont désignés au cadastre de dite commune sous les art. 631, 632, 633, 634 a, 640, 659, 644, 645, 53, 167 a, 695 bb, 585 ab, 695 bc, 167 b, 220 a, 220 b, 447, 642, 752, 753 a, 751, 750, 667, 668 a et 669, lieux dits : *Au Bugnon, Au Fay, La Combaz, Fin de la Chenaux, La Roneleinaz, Au Bugnon-damont, La Peyra, La Charmille* et *La Chenalettaz.*

Bulle, le 18 janvier 1886.

39] **Louis FASEL**, agent d'affaires.

Pâturages à faner.

Jeudi 18 février 1886, dès 1 heure du jour, à la *brasserie Reeb*, à *Bulle*, il sera exposé en vente par voie de mises publiques les fleuries à faner et à distraire des immeubles :

1. Commune de GRUYÈRES : *Le gros châlet neuf, La Cuvaz, Les Vernes, Le Raca.*
2. Commune de MARSENS : *En Praronlettant*, pâturage de 26 poses.
3. Commune de BULLE : *En Neyremont*, pâturage de 20 poses.

Les immeubles au territoire de Gruyères seront divisés en 6 lots ; la visite de ces lots, pour leurs délimitations, aura lieu lundi 8 février, — rendez-vous des amateurs au châlet du *gros châlet neuf*.

45] **DUPRÉ**, notaire.

Administration forestière du canton de Vaud.

Arrondissement de Payerne.

Un concours est ouvert : 1° pour la fourniture, et 2° pour la plantation de 200,000 plants d'aunes blancs (vernes) destinés à boiser la grève de Cudrefin (lac de Neuchâtel), le printemps prochain.

Ces plants devront avoir au moins 40 centimètres de longueur, être de bonne qualités, et sont à rendre à Cudrefin au fur et à mesure des besoins.

Adresser les offres, avec indication des prix, franco au soussigné à Payerne, jusqu'au 14 février prochain.

Payerne, le 27 janvier 1886.

55] Le forestier du 1er arrondissement : **Albert JAN.**

Un point capital pour la préparation des

SOUPES MAGGI

est de les saler suffisamment et de les faire bouilllir, jusqu'à ce qu'elles deviennent un peu crêmeuses, ce qui dure environ 15 minutes **de forte ébullition.** — La bonne ménagère saura facilement et avec avantage en varier le goût, en y ajoutant soit des restes de repas, ne pouvant être mieux utilisés, soit des carrelets de pain grillé, etc. etc. [21

Vente d'immeubles.

Le *lundi 8 février* prochain, dès 2 heures de l'après-midi, à l'auberge de l'*Etoile* à CHARMEY, il sera exposé en vente, en mises publiques, les immeubles désignés sous les articles 543 et 544 du cadastre de Charmey, appelés *Rotzasson*, consistant en une habitation et un pré de 6 ares 37 mètres (70 perches), taxés 2040 fr., ayant appartenu aux enfants d'Athanase Ruffieux.

Pour voir les immeubles s'adresser à M. *Péter BURTSCHER*, député, à *Charmey*, et pour les conditions au *notaire FAVRE, à Bulle.* [31

Plus de douleurs !

BAUME LINIMENT

du
Spécialiste-Électricien **Morana**, remède externe efficace contre toutes les douleurs, rhumatismes, rhumatismes articulaires, points de côté, torticolis, lumbagos, maux de reins, sciatiques, etc.

Envoi de prospectus franco sur demande. Prix du flacon, 75 cent., 1 fr. 25 et 2 fr. 25. Expédition contre mandat ou timbres-poste.

S'adresser à M. **Morana**, 44, rue de Lausanne, **Genève**, et chez les principaux droguistes. (H 709 X) [62

Travaux au concours.

Le soussigné met en soumissisn la construction de plusieurs chambres, corridor, cuisine, etc., dans sa maison à Sorens. — Les soumissions seront reçues jusqu'au 15 février.

Pour renseignements s'adresser au bureau du journal ou au soussigné.

Charles PRIVET,
51] à la Vernaz, SORENS.

A LOUER

au bas de la Grand'Rue à Bulle, un **petit appartement** et une **forge avec l'outillage** le plus complet, tel que : machine à percer, machine à courber les cercles, bicornes, filières, etc. L'atelier y attenant est déjà occupé par un charron connaissant parfaitement son état.

On cédera une certaine quantité de houille et de fer brut et ouvré.

S'adresser à M. MAGNIN, avocat, à BULLE. [44

Au moulin de Bulle :

Blés et **avoines** comprimés. **Maïs** concassés, gros et fin ; **tourteaux sésame blanc**, du Levant, 1re qualité. **Farines** de blés du pays et **sons.**

— Moutures diverses à façon. —

Prix réduits. [35

A. DEMIERRE

médecin-chirurgien-dentiste,
à BULLE, au 2me étage de la maison dite des *Chanoines*, près de l'église.

Dentiers complets et partiels, d'après les systèmes les plus nouveaux. [28

Domaine à louer.

Le *lundi 8 février* prochain, dès 2 heures de l'après-midi, à l'auberge de l'*Etoile* à CHARMEY, il sera exposé en location pour le terme de trois années, à commencer en 1886, le joli domaine de la *Corbettaz*, de la contenance de 3 hectares 94 ares (environ 11 poses) avec une belle grange, écuries et remises et une partie de la maison d'habitation et des jardins.

Pour les conditions s'adresser au *notaire FAVRE à Bulle.* [29

MISES PUBLIQUES

L'agent d'affaires soussigné à Bulle, au nom du conseil de régie de la commune d'Enney, exposera en vente par voie de mises publiques à l'auberge communale à ENNEY, *lundi 22 février* prochain, dès 2 heures après-midi, aux conditions qui seront lues avant la mise, l'immeuble désigné au cadastre de la commune d'Enney sous l'art. 617, consistant en une maison avec grange et écurie.

Bulle, le 18 janvier 1886.

Louis FASEL,
41] agent d'affaires.

AVIS

Le soussigné avise l'honorable public qu'à partir de ce jour il dessert

l'auberge du TIR
à BULLE.

Service prompt et soigné.

Consommation de première qualité.

Se recommande

54] **Martin MORAND.**

Boulangerie-épicerie.

Le soussigné avise l'honorable public qu'il vient de s'établir comme boulanger dans la maison de M. Léon BORCARD, *rue du Tirage*, à Bulle, avec magasin d'épicerie.

Il sollicite la confiance du public qu'il espère mériter par la bonne qualité de ses marchandises.

52] **Edouard DUBOIS.**

Placements hypothécaires

au 4 ½, 4 ¾ et au 5 %, suivant garanties. — S'adresser au

24] *Notaire* **Favre, Bulle.**

A VENDRE

Une petite **machine à vapeur** de la force de ¾ de cheval, en très bon état. La chaudière peut être prise séparément. [49

S'adresser au bureau de la *Gruyère.*

CHOCOLAT
Suchard
SUPÉRIORITÉ INCONTESTÉE,
PRIX MODÉRÉ. SE TROUVE PARTOUT.

Engelures

disparaissent promptement avec le véritable **Liniment Golliez.** 12 ans de succès constant et splendides certificats. Le flacon 0»50, par poste 0»70. *Pharmacie du Haut, à Morat* et dans les pharmacies de Suisse et de l'Étranger. (O Fr. 472) [1696

Bulle. — Imprimerie Lenz & Filser.